

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 22/39/03 VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION
DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2ème
répartition 2022 - Approbations de conventions - Budget primitif 2022.**

22-38209-DS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc.

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bonne pour la santé ;

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer ;

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
 OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
 DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées pour attribution par la Ville de Marseille.

Sport et Compétition	Mairie de Secteur	Euros
Marseille 5 Basket Ball Centre Tivoli – 66, cours Franklin Roosevelt 13005 Marseille Fonctionnement Budget prévisionnel : 84 781 Euros	Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5 arrondissements	6 000
Union Sportive 1 ^{er} Canton 54, rue Boscary 13004 Marseille Fonctionnement pour le club de football Budget prévisionnel : 157 000 Euros	Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5 arrondissements	15 000
Sports et Loisirs	Mairie de Secteur	Euros
Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse de Félix Pyat 24, boulevard Ferraud 13003 Marseille Fonctionnement pour le club de football Budget prévisionnel : 152 730 Euros	Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5 arrondissements	9 000
Insertion par le Sport	Mairie de Secteur	Euros
Full Contact Academy 84, rue Chape 13004 Marseille Fonctionnement pour le club de kick boxing Budget prévisionnel : 24 000 Euros	Mairie 3 ^e secteur 4/5 ^{ème} arrondissements	2 000
Marseille 5 Basket Ball Centre Tivoli – 66, cours Franklin Roosevelt 13005 Marseille Action Projet de développement destiné aux jeunes licenciés. Date : septembre 2021 à juin 2022 Budget prévisionnel : 5 750 Euros	Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5 arrondissements	2 500
Team Borg 6, boulevard Aiglin – 13004 Marseille Fonctionnement pour le club de boxe Budget prévisionnel : 48 700 Euros	Mairie 3 ^{ème} secteur 4/5 arrondissements	3 000

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées par la ville de Marseille qu'après leur déroulement effectif.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à l'unanimité : 28 voix

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements